



Monsieur Patrice SCHUMACHER
Directeur des programmes régionaux
du réseau France 3

Monsieur Olivier GODARD
Directeur Général des Ressources Humaines
du réseau France 3

Monsieur Stéphane Chevallier
Directeur Délégué au Dialogue Social,

À Paris, le 27 novembre 2018,

Objet : Saisine de Force Ouvrière sur l'externalisation des météo du réseau France 3.

Monsieur le Directeur des programmes régionaux du réseau France 3
Monsieur le Directeur des Ressources Humaines du réseau France 3
Monsieur le Directeur Délégué au Dialogue Social,

Depuis plus d'un an, la météo en région, programme de la tranche d'information, est menacée d'externalisation.

A partir du mois de janvier 2019, malgré ses dénégations en début d'année 2018, ce sera chose faite puisque la Direction de France 3 Occitanie a fait le choix d'externaliser, pour partie, son activité météo à Météo France avec la fourniture de météo PAD.

Les récentes annonces dans les antennes du réseau France 3 du calibrage de toutes les météo de la tranche régionale à une minute donne à penser que le cas d'Occitanie se reproduira dans toutes les antennes.

Pour rappel, la direction de France Télévisions a signé l'accord de Télédiffusion qui la contraint à respecter la nomenclature des métiers de l'Accord Collectif de Branche Télédiffusion du 22 décembre 2006. Si elle veut redéployer les personnels météo sur d'autres missions, fussent-elles numériques, elle doit embaucher des personnels en CDDU ou en CDI, sous contrat France Télévisions, pour assurer la présentation et/ou la fabrication de ces modules.

.../...

Cette externalisation a un coût. A ce jour, aucune des instances de l'entreprise n'en n'a été informé, aucun comparatif n'a été établi entre le coût d'une externalisation et le maintien en interne de l'activité. Par ailleurs, alors que l'entreprise se félicite de ses récentes récompenses en matière de santé et qualité de vie au travail, l'ensemble des collaborateurs de la météo se retrouvent placés en situation de précarisation et/ou d'incertitude quant à leur fonction dans l'entreprise.

Privilégiant encore la discussion plutôt que le rapport de force, le syndicat FO saisit officiellement la direction ; conformément à l'accord groupe sur l'amélioration du dialogue social et conformément à la Loi sur la rénovation du dialogue social qui prévoit pour une organisation syndicale d'une saisine de son employeur concernant des sujets relevant du domaine de l'entreprise.

Comme le prévoit l'accord, nous demandons à la direction de nous rencontrer rapidement.

Bien évidemment d'autres syndicats représentatifs peuvent se joindre à notre demande de saisine, ils sont les bienvenus.

Bien cordialement.

Marianne CAUSSADE
DS FO Réseau France 3



Eric VIAL
DSC FO

